



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL DU 24 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre avril à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 17/04/2023.

Etaient présents : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Laurent ROBIN, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Anne DAVID, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTI, Céline VRILLAC.

Etaient représentés : Edmond GENDARME (Pouvoir à Paulette POUPIN), Frédéric FAGES (Pouvoir à Dominique CHAINE), Carle HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Céline COUÏC).

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT.

Secrétaire de séance : Marie-Claude DEPONT.

2023-30 SUBVENTION TZCLD.

L'association TOPE 5 regroupe les 5 communes : Cenon S/ vienne, Colombiers, Naintré, Scorbé-Clairvaux et Thuré et permet de faire le lien entre l'entreprise à but d'emploi « Le ressort » et les personnes en situation de chômage de longue durée.

Pour maintenir cette structure à l'équilibre budgétaire, il est demandé aux communes de participer financièrement à hauteur de 1€ par habitant suivant la répartition ci-dessous :

Cenon-sur-Vienne	1 737€
Colombiers	1 438€
Naintré	5 941€
Scorbé-Clairvaux	2 242€
Thuré	2 858€
TOTAL	14 216€

Céline VRILLAC sort de la salle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à verser une subvention à hauteur de 1€ / habitant à l'association TOPE 5.

AR Préfecture

086-218602720-20230424-2023_30_1-DE
Reçu le 25/04/2023
Publié le 25/04/2023

Votants	21
Pour	21
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du conseil municipal de Thuré
Fait à Thuré le **25 AVR. 2023**

Le Maire
Dominique CHAINE



AR Prefecture

086-218602720-20230424-2023_30_1-DE

Reçu le 25/04/2023

Publié le 25/04/2023